



Communiqué de presse

21.12.2017

### **Palmarès 2017 du concours départemental des maisons fleuries du Haut-Rhin et du Bas-Rhin**

Les jurys départementaux des maisons fleuries se sont respectivement réunis pour le Bas-Rhin, le 19 décembre 2017 sous la présidence de M. Vincent Debes, Président du jury départemental du fleurissement, Conseiller Départemental du Bas-Rhin ; et pour le Haut-Rhin, le 20 décembre 2017 sous la présidence de M. Pierre Bihl, Président délégué du jury départemental du fleurissement, Vice-Président du Conseil départemental du Haut-Rhin.

La remise des prix pour le Bas-Rhin aura lieu à la mi-février 2018 et celle pour le Haut-Rhin se déroulera le 9 février prochain dans le hall du Conseil Départemental du Haut-Rhin. Les lauréats seront conviés par invitation personnelle.

Les efforts mis en œuvre par les lauréats concourent à l'amélioration du cadre de vie, de l'accueil touristique et de l'attractivité du territoire.

A noter que depuis 2016, les jurys du fleurissement des deux départements ont harmonisé leurs critères. Nouveauté découlant de cette harmonisation, les particuliers sont priés de concourir en déposant leurs photos en ligne, soit directement, soit par l'intermédiaire de leur commune.

***Retrouvez les palmarès 67 et 68 en pièces jointes.***

Pour plus d'informations :

Alsace Destination Tourisme – Marie Barbero-Schmitt : [marie.barbero@adt.alsace](mailto:marie.barbero@adt.alsace)



[communication@adt.alsace](mailto:communication@adt.alsace)

